



COMMUNE DE NONARDS

BULLETIN MUNICIPAL



Décembre 2023

Éditorial



MAIRIE DE NONARDS

2100 Route de la Plaine,
19120. NONARDS
Tel: 05 55 91 50 08
Nonards@mairie19.fr;
www.mairie-de-nonards.fr

SECRETARIAT

Mme Martine FEIX
lundi, mardi et jeudi
9h-12h, 14h-17h
mercredi 9h-12h,
vendredi 9h-12h, 16h-19h.

BUREAU DE POSTE

TEL: 3631
Du lundi au vendredi
10h40 à 12h 13h à 14h30
Le samedi de 11h à 12h

BIBLIOTHÈQUE.

Les 1ers et 3èmes
mercredis du mois
De 14h à 16h

DÉCHÈTERIE

06 15 08 67 26

Tous les jours excepté le mardi
9h-12h

Rédaction:

Les articles rédigés dans ce bulletin sont le fruit d'une réflexion collective des élus et des services. Le bulletin est consultable et téléchargeable en ligne sur le site de la commune. Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Photos: Marc Vantalón

L'année 2024 se profile et avec elle, voici notre nouveau bulletin municipal.

J'espère qu'il sera à la hauteur des précédents et satisfera vos attentes.

Avec l'aide de l'ensemble de l'équipe municipale, il est réalisé avec entrain par la commission communication; mais, à mon goût, cela ne suffit pas.

Je le souhaiterais davantage ouvert à la population. J'abordais déjà ce sujet l'an dernier, et, je vous invite à nouveau, vous encourage avec insistance, à franchir le pas pour sa future édition.

Autant s'y prendre assez tôt en prenant contact avec nous pour l'égayer par exemple d'un peu d'histoire locale, (la petite et la grande), d'anecdotes ou d'infos qui le feront plus vivant, plus attrayant pour les Nonardais anciens et nouveaux.

Nous arrivons à mi-mandat et vos élus travaillent en bonne entente avec toujours la même bonne volonté de servir au mieux la population, privilégiant systématiquement l'intérêt commun.

Notre commune se porte bien, même si sa gestion nécessite une vigilance particulière, nos moyens financiers ne permettant pas grande fantaisie. Vous trouverez le détail de notre fonctionnement et de nos investissements dans ces pages.

Les Nonardais, comme tous les Français, ont vu leurs impôts fonciers augmenter. Ce n'est pas directement du fait de la gestion communale puisque, nos taux n'ont pas varié. Ceci vient essentiellement de la revalorisation voulue par l'état de l'assiette fiscale, base de calcul de cet impôt. J'ai conscience que cette augmentation s'ajoute à l'inflation générale qui touche le pays, et, je peux vous assurer que nous essayons par notre action de contenir au mieux, à notre niveau bien sûr, la dépense publique. C'est notre leitmotiv.

J'espère que 2024, encore une année électorale, vous trouvera en bonne santé.

Sommaire

La boîte à livres, S.I.R.T.O.M.....	p 3
Budget 2023/2024.....	p 4
Conseils municipaux, subventions accordées, employés communaux	p 5
Les Cavaleries, Loisirs de Flocalène	p 6
Bon Dia, Francis Robert.....	p 7
Travaux. Bilan et travaux à venir	p 8
Rappel sur l'égavage.....	p 9
École primaire, parents d'élèves	p 10
Aides financières de la maternelle aux études supérieures	p11
Le PassSport	p 12
Destination	p 13
La Poste: un long combat	p14
Le P.E.T.R un jeu local	p 15
Salle polyvalente, repas des aînés	p 16
État civil (mariages, naissances, décès) ..	p 17
Renouvellement des voitures anciennes	p 18
Le moustique tigre.....	p 19
VIE ASSOCIATIVE. Lou Truffadour ..	p 20
E.S.N.A Entente sportive FOOT	p 21
Les Amis de La Chapelle St Roch.....	p 22
Les Petites Étoiles, Nonards Activité Détente, Lou País Nonardais	p 23
Société de chasse	p 24

Toute mon équipe se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse nouvelle année 2024

Le Maire: Daniel ROCHE

M. Le Maire et son équipe,

**Laurent BOISSARIE,
Michelle BARRIÈRE,
Jean-Jacques CAUVIN,
Bérandère MAZEYRIE,
Colette COULOUMY-
DORRIVAL,
Pierrette GRANVAL,
Marie FAVAREL,
Marc VANTALON,
Franck BARRIÈRE,
François BORDES,**

vous présentent leurs

Meilleurs vœux
2024



BIBLIOTHÈQUE: IMPLANTATION D'UNE BOÎTE AUX LIVRES

Ça y est ! Nous l'avons notre boîte à livres ou plutôt notre « puits à livres » puisque c'est dans l'ancien puits désaffecté de la mairie que vous pouvez venir puiser les livres qui vous intéressent, librement, gratuitement et quand bon vous plaît. Les seules contraintes, prendre un livre et le remplacer par un autre afin que cette boîte à livres ne désemplisse pas. Les livres que vous acceptez d'y déposer doivent avoir un intérêt pour des lecteurs et ce en fonction de leur âge et être en bon état.

Comme vous avez pu le constater, le puits à livres a été aménagé par la municipalité. Chacun a mis la main à la pâte: certains ont pyrogravé et peint la plaque nominative, d'autres ont soit fourni le bois pour les étagères, soit peint la grille etc...

Cependant la bibliothèque, située à l'emplacement de l'ancienne gare du tacot corrézien, reste ouverte. Toute personne peut, les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois de 14H à 16H, venir se rendre compte par elle-même, se faire inscrire (l'inscription est gratuite) et bien sur emprunter des livres.

En plus du stock d'ouvrages propre à la bibliothèque, le bibliobus de la Bibliothèque Départementale de Prêts (BDP) passe 2 à 3 fois par an et dépose des ouvrages choisis par nos soins qui tiennent compte des goûts de nos lecteurs.

On peut également demander des livres particuliers, dans ce cas la navette qui passe chaque mois dépose les réservations.

Que souhaiter de plus ? Que les lecteurs de tous âges soient plus nombreux.

Ils seront accueillis avec grand plaisir.

Jocelyne CHASTRUSSE



Nous vous informons que les agents du Sirtom de la Région de Brive ont commencé la distribution des calendriers 2024 dont vous trouverez le visuel ci-dessus.

ATTENTION

Nous appelons les usagers du SIRTOM à la vigilance face aux personnes qui les sollicitent et se présentent comme employées au « service des encombrants »

Mon Calendrier de collecte

Ordnance Métrique • Collecte sélective • Recyclage

Janvier 2023							Février 2023							Mars 2023							Avril 2023										
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
02							0								0																
1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
3	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
4	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
5	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Mai 2023							Juin 2023							Juillet 2023							Août 2023										
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
11	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
13	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
14	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
15	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Septembre 2023							Octobre 2023							Novembre 2023							Décembre 2023										
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
16	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
17	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
18	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
19	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
20	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

Les agents du Sirtom sont munis d'une carte professionnelle,

ainsi n'hésitez pas à vérifier leur identité !

Budget 2023

Rémunération des élus depuis le 1^{er} juillet 2023:

Adjoints: 269,67

Maire: 898,90

TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	TAUX 2021	TAUX 2022	TAUX 2023	Variations Taux 22/23 en %
<i>Taxe habitation</i>	<i>supprimée</i>	<i>supprimée</i>		
<i>taxe Foncier bâti</i>	31.56%	32.00%	32.00%	+0.00%
<i>taxe Foncier non bâti</i>	97.78%	97.78%	97.78%	+0.00%

BUDGET PRIMITIF 2023		FONCTIONNEMENT		RECETTES		374 045.71 €	
DÉPENSES		374 045.71 €		RECETTES		374 045.71 €	
Achat de biens et services		123 439.63 €		Produits des services et ventes		21 400.00 €	
Charges de personnel		126 831.00 €		Impôts et taxes		209 739.00 €	
Charges de gestion courante		67 970.00 €		Dotations et participations		78 418.93 €	
Charges financières		5 553.00 €		Autres produits de gestion		16 350.00 €	
Atténuation de produits		400.00 €		Atténuation de charges		292.00 €	
Charges exceptionnelles		9 520.00 €		Produits exceptionnels		110.00 €	
Dotations aux provisions		7 000.00 €		Op. d'ordre de transfert entre sections		0.00 €	
Virement à la section investissement		33 332.08 €		Résultat antérieur cumulé		47 735.78 €	
DÉPENSES		71 898.33 €		RECETTES		71 898.33 €	
Immobilisations incorporelles		1 284.00 €		Recettes financières		37 337.59 €	
Immobilisations corporelles		22 091.85 €		Subvention d'investissement		1 228.66 €	
Capital de la dette		19 760.74 €		Opérations patrimoniales		0.00 €	
Opérations patrimoniales		0.00 €		Virement section fonctionnement		33 332.08 €	
Solde d'exécution négatif reporté		28 761.74 €		Transfert entre sections		0.00 €	
<i>Résultat exercice 2022 :</i>		+15 250.38 €		<i>Solde d'exécution 2022 :</i>		-8 474.12 €	
<i>Résultat antérieur cumulé :</i>		+64 325.99 €		<i>Solde d'exécution reporté N-1 :</i>		20 287.62 € (-)	
DÉPENSES		306 730.11 €		RECETTES		321 980.49 €	
Achats de bien et services		87 889.63 €		Produits des services et ventes		21 311.10 €	
Charges de personnel		124 505.58 €		Impôts et taxes		200 935.79 €	
Charges de gestion courante		68 664.53 €		Dotations et participations		78 426.24 €	
Atténuation de produits		364.00 €		Atténuation de charges		2 823.66 €	
Charges financières		4 395.56 €		Autre produits de gestion		17 705.69 €	
Charges exceptionnelles		19 791.80 €		Produits exceptionnels		284.01 €	
Transfert entre sections		1 119.01 €		Transferts entre sections		494.01 €	
DÉPENSES		48 865.65 €		RECETTES		40 391.53 €	
Dépenses d'équipement		29 244.23 €		Subventions d'investissement		11 915.74 €	
Capital de la dette		18 515.41 €		Autres recettes financières		26 744.78 €	
Opérations patrimoniales		612.00 €		Opérations patrimoniales		612.00 €	
Transfert entre sections		494.01 €		Transferts entre sections		1 119.01 €	
COMTE ADMINISTRATIF 2022		FONCTIONNEMENT		RECETTES		321 980.49 €	
DÉPENSES		306 730.11 €		RECETTES		321 980.49 €	
Achats de bien et services		87 889.63 €		Produits des services et ventes		21 311.10 €	
Charges de personnel		124 505.58 €		Impôts et taxes		200 935.79 €	
Charges de gestion courante		68 664.53 €		Dotations et participations		78 426.24 €	
Atténuation de produits		364.00 €		Atténuation de charges		2 823.66 €	
Charges financières		4 395.56 €		Autre produits de gestion		17 705.69 €	
Charges exceptionnelles		19 791.80 €		Produits exceptionnels		284.01 €	
Transfert entre sections		1 119.01 €		Transferts entre sections		494.01 €	
DÉPENSES		48 865.65 €		RECETTES		40 391.53 €	
Dépenses d'équipement		29 244.23 €		Subventions d'investissement		11 915.74 €	
Capital de la dette		18 515.41 €		Autres recettes financières		26 744.78 €	
Opérations patrimoniales		612.00 €		Opérations patrimoniales		612.00 €	
Transfert entre sections		494.01 €		Transferts entre sections		1 119.01 €	



Délibérations du Conseil Municipal

CONSEIL DU 23 FÉVRIER 2023

Numéro
délibérations

- 2023-01 Installation d'un kiosque à pizzas
2023-02 Demande de subvention pour mise en sécurité du mur du cimetière.
2023-03 Demande de subvention pour remise en conformité 3 bornes incendie.
2023-04 Acceptation de dons.
2023-05 Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI Midi Corrèzien.

CONSEIL DU 12 AVRIL 2023

- 2023-06 Mise en œuvre du travail à temps partiel
2023-07 Approbation du CSC 2023-2025
2023-08 Demande de subvention pour remise en conformité de 3 bornes incendie.
Annule, remplace la délibération 2023-03
2023-9 Participation aux dépenses de la FDEE 19
2023-10 Contribution aux frais de fonctionnement 2021/2022 École Puy Arnac.
2023-11 Contribution aux frais de garderie 09/2022 à 08/2023
2023-12 Subventions aux associations
2023-13 Participation financière au voyage scolaire du Collège J. SOULANGE
2023-14 Compte de gestion 2022 JD Automobiles
2023-15 Compte administratif 2022 JD Automobiles
2023-16 Affectation du résultat 2022 JD Automobiles

Embauche d'un nouvel employé,

Après de nombreuses années au service technique de notre commune, Mathieu Cancès a décidé de changer d'activité professionnelle en lançant sa propre entreprise d'entretien de parcs et jardins et nous quitte. Pour le remplacer, nous avons recruté **M. Max VANTALON**.



Il débute le 18 décembre. Nous demandons à la population de lui réserver le meilleur accueil.

Employés communaux

- MME Martine FEIX..... Secrétaire de mairie
M. Mathieu CANCES..... Espaces verts
M. Claude BROUSSE..... agent technique polyvalent
Mme LACHEZE Marjorie..... service repas cantine
Mme Véronique ANDRIEU Ménage, garderie, cantine
M. ROUGIER Laurent: sonneur, afficheur, vaguesmestre

- 2023-17 Budget primitif 2023 JD Automobiles
2023-18 Compte de gestion 2022 Commune
2023-19 Compte administratif 2022 Commune
2023-20 Affectation du résultat 2022 Commune
2023-21 Budget primitif 2023 Commune
2023-22 Taux d'imposition 2023

CONSEIL DU 02 JUIN 2023

- 2023-23 Débroussaillage des voies communales
2023-24 Débroussaillage des voies rurales
2023-25 Adhésion au groupement de commandes de prestations liées à la production d'énergies renouvelables

CONSEIL DU 11 OCTOBRE 2023

- 2023-26 Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Corrèze Centre Supervision
2023-27 Approbation des statuts modifiés du Syndicat Mixte BELLOVIC
2023-28 Désignation du référent déontologue
2023-29 Avenant à la convention restauration scolaire
2023-30 Subvention exceptionnelle en bon d'achat pour les restos du cœur
2023-31 Ouverture de poste d'un agent technique polyvalent en milieu rural
2023-32 Décision modificative n° 1. Transfert de crédits
2023-33 Adoption de la M 57 au 1er janvier 2024

Subventions accordées par la Mairie

Amis De La Chapelle St Roch.....	60 €
Asso. Soins Palliatifs Corrèze.....	100 €
Secours Populaire 19.....	200 €
Croix Rouge.....	110 €
D.D.E.N.....	50 €
École De Musique "Accords".....	200 €
Rider Cafouillère Team.....	150 €
Banque Alimentaire.....	200 €
Fnac.....	50 €
Nonards Activité Détente.....	200 €
Pep 19.....	60 €
Ligue De l'enseignement.....	30 €
Société De Chasse De Nonards.....	400 €
Usep 19.....	100 €
Entente Sportive Nonardaise.....	2000 €
Les Petites Étoiles.....	100 €
Bibliothèque Centrale De Prêt.....	40 €
Foyer Édu. Collège De Beaulieu.....	250 €
Coopérative Scolaire Nonards.....	750 €
Basket Beaulieu.....	120 €
Comice Agricole.....	150 €
Souvenir Français De Meyssac.....	50 €

Rappel aux associations : Toute demande de subvention doit être accompagnée d'un budget et de l'état de compte de l'exercice précédent.
Il ne sera plus accordé de subvention sans qu'elle n'ait été au préalable formellement demandée.
Par ailleurs, dorénavant, les associations recevant une subvention devront signer en main une charte républicaine.

Les loisirs de FloCaLène

Intergénérationnelle, l'association "Les Loisirs de FloCaLène", créée pour faire du lien social est basée sur la commune de Nonards et vous propose des ateliers créatifs autour du fil, papier et autres,

les mercredis après-midi de 14h30 à 17h,

sur inscription au plus tard le mardi précédent.

Ateliers pour enfants et adultes, adhérents ou non adhérents.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Florence (présidente) au 06.21.97.94.80 ou Corinne (secrétaire) au 06.63.80.81.79.

En mai dernier, nous avons organisé, salle polyvalente de Nonards, un marché de producteurs et artisans sur le thème de la fête des mères. Ayant eu de bons retours, nous réitérons

avec un marché de Noël les 16 et 17 décembre.

Plein d'idées cadeaux à offrir ou à s'offrir pour les fêtes de fin d'année !

Seront présents des producteurs locaux (viande, pain, fruits et légumes, plantes médicinales, boissons et restauration sur place, etc) et artisans créateurs (couture, bien-être, loisirs créatifs, peinture, linge de maison, bijoux, bougies, etc).

Un grand MERCI à monsieur le Maire et à toute son équipe pour leur soutien et la mise à disposition de la salle polyvalente.

Florence BERONIE.

Les Cavalleries: Maison d'Hôtes caractéristique

Les Cavalleries (598, Route Les Cavalleries, Nonards), un paradis pour se reposer, apprécier la nature, le ciel étoilé, la cuisine française et internationale, le bon vin, le fromage. Plusieurs opportunités pour des vacances actives. www.lescavalleries.com

Pour plus d'info, envoyez nous un mail électronique: lescavalleries@hotmail.com

À bientôt, John et Maja





On se développe: courant 2024 nous allons intégrer de nouveaux locaux :

ZA de Chauffour

Changement de propriétaires à l'Épicerie BOMDIA

Bonjour, nous sommes Gaëlle et Sébastien, nouveaux gérants de l'épicerie BOM DIA de NONARDS. Nous arrivons de la Vienne notre région de naissance; nous sommes tombés sous le charme de la Corrèze il y a maintenant 3 ans, en venant régulièrement voir nos amis qui habitent à Puy d'Arnac.

Amoureux du calme et de la nature nous nous sommes décidés au printemps dernier à sauter le pas! Nous avons en parallèle un projet commun, celui de tenir une épicerie et être au service de la population.

Au mois de juin, nous avons rencontré la gérante de l'épicerie Bom Dia, et nous sommes tombés d'accord pour une reprise à l'automne:

et nous voilà !

Vous trouverez chez nous tout ce qu'il vous faut au quotidien et les produits portugais sont toujours là !

Nous avons bien sûr des projets futurs! Fin novembre un rayon presse, et un service relais colis.

Au printemps prochain, l'achat d'une rôtissoire afin de proposer à nos clients des poulets rôtis le week-end.

Il est également prévu au printemps, une terrasse pergola installée avec des tables et des chaises afin que nos clients puissent se poser avec un en-cas, car nous faisons du snacking.

Gaëlle et Sébastien



ROBERT Francis

Charpente Ossature-Bois Menuiserie

19120 Nonards - Tél. 06 19 19 72 39

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes constructions ossature - bois, charpente, couverture, menuiserie, isolation.

Nous vous proposons également l'étude de votre projet : plans, permis de construire, étude thermique.

**Nouveaux horaires
du mardi au vendredi
8h-13h et 15h-19h,
le dimanche de 8h à 12h .**



Pour les nouveautés vous trouverez

- un rayon snacking et frais à emporter,
- de bons petits plats cuisinés pour cet hiver
- du poisson le samedi matin.
- Un rayon journaux /presse se mettra en place en décembre ainsi que le service relais colis en 2024!
- N'oublions pas nos spécialités Portugaises toujours présentes en magasin

Impatients de vous rencontrer n'hésitez pas à venir nous voir!

Nous sommes très heureux d'être là à votre service, nous sommes bien sûr à votre écoute alors à bientôt !



Parmi tous les travaux de voirie effectués, on peut citer:

- Le chemin des Fritiers
- Le chemin de l'Emprunt
- La route d'Arnac
- La route du Marchoux
- La route du Bouix
- La route de Combejanel...

À chaque fois, il s'agit de la réfection de la chaussée et du curage de fossés. Pour un budget de 6600 euros.

D'autres chantiers à l'initiative de la communauté de communes ont eu lieu également route de la Gorce et route de Lestrade.

Nous prévoyons de consacrer annuellement un budget d'environ 2000 euros pour la reprise de fossés, afin d'améliorer l'écoulement des eaux de pluie au long des chaussées et d'ainsi mieux les préserver.

En matière de voirie, nous maintiendrons nos efforts chaque année à venir.

Bonne route à tous.



Le mur du cimetière est en très mauvais état côté Vialon. Une partie a cédé et s'est effondrée avant l'intervention du maçon prévue fin 2023. Pour une question de financement, les travaux de réfection du mur seront réalisés en deux tranches par l'entreprise COUTEAU entre 2023 et 2024.



La grille du monument aux morts sera repeinte dans l'année.

Dans le jardin du souvenir, une stèle où pourra être inscrite l'identité des disparus a été ajoutée.

Divers plants d'arbustes (laurier roses, altéas, grenadiers, jasmins étoilés) ont été offerts à la mairie et seront disposés le long de l'enclos du nouveau cimetière, de façon à créer un espace paysager agréable et plus propice au recueillement.

SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR:

- LA D.E.T.R (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux)
- LE C.D (Conseil Départemental)

• **Pour le mur d'enceinte du cimetière**

Les devis d'avant-projet s'élèvent à 28 758,60€. 5 991,37€ ont été accordés par le D.E.T.R

• **Pour l'ossuaire et le jardin du souvenir**

Montant envisagé pour les dépenses 3 800€ 791,66€ ont été accordés par le D.E.T.R 791,66€ par le Conseil Départemental



• **Pour le renouvellement des bornes à incendie**

Cette année, afin d'améliorer la défense incendie à Nonards, 3 bornes défectueuses ont été changées, remplacées en septembre 2023 par du matériel neuf. La première est située au Bouix, la seconde à la Garnie, au départ de la Route du Pradel, la dernière à la Mazeyrie

Les travaux ont été effectués par la SAUR pour la somme de 8 208€ TTC subventionnée par l'état à hauteur de 1710€ au titre de la DETR (Dotation Équipement Territoires Ruraux) et, de 1710€ par le Conseil Départemental.



En projet: la rénovation de l'éclairage public.

Économies d'énergie

Depuis plusieurs mois, la consommation d'énergie est devenue un enjeu majeur pour des raisons économiques et écologiques. L'équipe municipale a souhaité engager une réflexion sur la rénovation de notre éclairage public qui concerne 5 secteurs: la plaine avec essentiellement le nouveau bourg, les deux lotissements, l'ancien bourg et le secteur de l'Emprunt.

Beaucoup de lampadaires sont équipés d'anciennes ampoules fortement consommatrices en énergie pour des performances lumineuses médiocres. De plus les systèmes d'allumage ne sont que très difficilement modulables et adaptables en fonction des saisons.

La fédération départementale d'électricité (FE-DEE) a proposé d'aider les communes qui le souhaitent à moderniser leurs installations. Nous avons décidé de participer à ce projet. Les objectifs principaux sont de remplacer les équipements devenus obsolètes, supprimer certains dont l'utilité n'est pas avérée et parvenir à une meilleure gestion des horaires d'éclairage en fonction des lieux, des saisons et des heures. Nous n'en sommes qu'au stade de la concertation mais si toutes les conditions se révèlent favorables, des travaux pourraient être engagés dès 2024.

Élagage

L'élagage fait l'objet de textes de lois : la personne ou la collectivité qui fait élaguer des arbres ou des arbustes est soumise à un certain nombre d'obligations dans sa pratique. Quels sont ces droits et quelle est la réglementation ? Que nous prescrit le Code civil à propos de la pratique de l'opération ?

L'élagage, ou taille des arbres, consiste à couper les branches les plus longues pour des raisons d'esthétique, de santé de l'arbre ou de rendement, mais aussi pour éviter de nuire à un tiers (voisin, passant, etc...).

L'opération qui ne concerne pas que les arbres puisqu'il peut (et doit) aussi être réalisé sur les arbustes, est effectuée par les mairies, dans le cas des arbres plantés sur la voie publique qui appartiennent donc à la commune. Les propriétaires de jardin doivent se charger eux-même d'effectuer les travaux d'élagage des plantations mitoyennes.



Est-ce au propriétaire ou au locataire de procéder à l'élagage ?

Si le Code civil statue sur l'obligation de faire élaguer ses arbres pour ne pas nuire à son voisin, il ne précise pas, en revanche, si cette obligation incombe au propriétaire, ou bien, le cas échéant, au locataire. La Cour de Cassation a apporté une réponse à cette interrogation et c'est donc bien au propriétaire de faire effectuer la coupe des arbres disposés sur son terrain. Aucune plainte ne peut donc être déposée contre le locataire du terrain concerné.

Le cas particulier d'une intervention à proximité des lignes électriques ou téléphoniques

Lorsque les branches d'un arbre commencent à atteindre une ligne à haute tension, l'élagage est non seulement obligatoire, mais urgent. Selon le contexte de plantation de l'arbre, l'obligation d'élaguer appartiendra soit au propriétaire de l'arbre, soit à ERDF. Le propriétaire de l'arbre devra faire élaguer lui-même son arbre si celui-ci, planté en domaine privé, débordé sur le domaine public. Toute intervention à proximité d'une ligne électrique doit être réalisée après l'autorisation d'ERDF, pour des raisons évidentes de responsabilité en cas d'accident mortel.

Élagage: Réglementation, droits et obligations

<https://www.elagage.net/droits-obligations>

École primaire de Nonards

05 55 91 25 15

Mme Valérie CHAPPOUX CE1 et 2

Mme Aurélie RENARD CM1 et 2

Mme Sonia GRAFFOILLÈRE,

Mme A.MARBOT: toutes deux
AESH (Accompagnant des élèves
en situation de handicap)L'année scolaire 2022-2023 comptait
38 élèves répartis entre les deux
classes (22 CE1/CE2 et 16 CM1/
CM2).Comme chaque année, les élèves ont
participé à des rencontres sportives
avec les autres écoles du secteur de
Beaulieu comme la course longue, les
jeux traditionnels (pour les CE), le foot
(pour les CM), rencontre organisée
avec la collaboration de Lucas Quintane
que nous remercions pour son
investissement.En fin d'année, afin de sensibiliser les
CM1/CM2 au code de la route et à la
conduite en vélo, la maîtresse, aidée
de Martine Feix, a créé un circuit avec
rond-point et panneaux de signalisa-
tion. C'est ainsi que la cour de l'école
et le parking de la salle des fêtes se
sont transformés le temps d'un après-
midi en piste d'éducation à la sécurité
routière.Quant au CE2, ils ont réussi avec brio
le permis piéton passé avec la colla-
boration de M Pezin, gendarme à
Beaulieu.Au mois de juin, l'ensemble des
élèves est allé aux jardins de Colette
à Varetz. Ce fut l'occasion pour les
CE1/CE2 de s'initier au land'art et au
CM1/CM2 de découvrir la vie de Co-
lette avec beaucoup d'intérêt. L'après-
midi fut consacré à des jeux en plein
air et à un parcours dans un laby-
rinthe. Ce fut une journée agréable
dans un cadre apaisant.**Parents d'élèves:** Association
des parents d'élèves des écoles de
Nonards, Puy d'Arnac et TudeilsL'APE poursuit son action cette an-
née avec de nouveaux membres et de
nouvelles idées, tout en continuant
ses activités emblématiques, promet-
tant une année d'animation pour nos
écoles et leur environnement.Le mois de novembre a vu une nou-
velle édition du loto qui, grâce aux pe-
tits vendeurs de cartons, aux mé-
cènes et bien sûr aux joueurs, sou-
tient activement les projets éducatifs
de nos écoles. Dans le même objectif,
l'association pourra être présente à
des vide-greniers, et organiser une
vente pour financer nos actions.Puis, pour se mêler à la période de
fêtes et de cadeaux, l'association
offre un spectacle aux écoliers.À la fin de l'hiver, participants de tous
âges déguisés reviendront égayer le
bourg de Puy d'Arnac pour Carnaval.Pour clôturer l'année, la kermesse tra-
ditionnelle s'étendra cette fois-ci pour
accueillir un public plus large avec
une soirée musicale.Pour nous rejoindre, ou pour tout ren-
seignements, contact : sebastien-
coue@orange.fr**Cantine**Le menu de la cantine est consultable soit sur le site mairie-de-
nonards.fr onglet accueil/école/menu cantine, soit sur Intramuros
scolarité jeunesse/ école primaire/menus cantineLa participation des familles au prix du repas pris à la cantine a été
fixée en janvier 2022 à 3€71 par repas. Le prix du repas sera
réajusté en janvier 2024.**Aides financières pour les élèves et parents d'élèves, de la
maternelle aux études supérieures.**La scolarité des enfants, adolescents et jeunes adultes induit des dépenses incontournables et
onéreuses pour les familles. Allocation de Rentrée Scolaire, bourses, Pass'Sport... différentes aides
financières accessibles quel que soit le niveau d'études pour les élèves et parents d'élèves peuvent
justement soutenir les foyers aux revenus modestes.**Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)** : pour soutenir
les familles d'enfants de 6 à 18 ans, afin de faire
face aux dépenses de rentrée scolaire.
En savoir plus : caf.fr**Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
(Aeeh)** : pour soutenir les familles dont un enfant
de moins de 20 ans présente une incapacité de 80
%.
En savoir plus : caf.fr**Aide au temps libre (ATL) et bons loisirs** : pour
le financement des activités extra-scolaires des en-
fants et adolescents de 4 à 16 ans.
Plus d'infos sur Service-Public.fr**Pass'Sport** : pour financer la rentrée sportive des
enfants et jeunes adultes inscrits dans une asso-
ciation sportive volontaire. (Voir page 16)
Plus d'infos sur sports.gouv.fr**Les aides à l'école maternelle****Complément de libre choix du mode de garde
(Cmg)** : pour financer les prestations de garde des
enfants âgés de moins de 6 ans en dehors des
heures d'école.Plus d'info sur : caf.fr**Cantine à 1 €** : aide de l'État destinée aux com-
munes rurales défavorisées de moins de 10 000
habitants et qui profite aux familles les plus mo-
destes.
Plus d'infos sur asp-public.fr*N.B. Les familles d'enfants âgés de 3 à 6 ans scolaris-
és en école maternelle ne peuvent pas prétendre à
l'Allocation de Rentrée Scolaire.***Les aides à l'école élémentaire****Bourse de fréquentation scolaire** : attribuée aux
enfants demi-pensionnaires ou pension-
naires scolarisés dans une école élémentaire éloignée du
domicile familial.
Plus d'infos sur Service-Public.fr**Cantine à 1 €** : aide de l'État destinée aux com-
munes rurales défavorisées de moins de 10 000
habitants et qui profite aux familles les plus mo-
destes.
Plus d'infos sur asp-public.fr



Les aides au collège

Bourses des collèges : attribuées aux collégiens pour une année scolaire, et versées en trois fois selon les ressources et le nombre d'enfants à charge du foyer. [Accès au simulateur de bourse](#)

Fonds social collégien : aide exceptionnelle pour soutenir les familles en situations financières difficiles face aux dépenses de scolarité de leurs enfants collégiens. Plus d'infos sur [Service-Public.fr](#)

Fonds social pour les cantines : fond attribué par le chef d'établissement scolaire aux collégiens issus de milieux défavorisés. Plus d'infos sur [Service-Public.fr](#)

Prime à l'internat Pour les collégiens boursiers et scolarisés en internat. Plus d'info: [Service-Public.fr](#)

Les aides au lycée

Bourse de lycée : attribuée aux lycéens pour une année scolaire, et versée en trois fois selon les ressources et le nombre d'enfants à charge du foyer. Accès au [simulateur de bourse](#)

Bourse de reprise d'études : destinée aux lycéens boursiers en reprise d'études professionnelles, suite à l'abandon de leur cursus initial. Plus d'infos sur [Service-Public.fr](#)

Bourse au mérite : dispositif complémentaire versé aux lycéens boursiers ayant obtenu une mention "Bien" ou "Très bien" au diplôme national du brevet. Plus d'infos sur [Service-Public.fr](#)

Fonds social lycéen : aide exceptionnelle pour soutenir les familles en situations financières difficiles face aux dépenses de scolarité de leurs enfants lycéens. Plus d'infos sur [Service-Public.fr](#)

Fonds social pour les cantines fond attribué par le chef d'établissement scolaire aux lycéens issus de milieux défavorisés. Plus d'infos sur [Service-Public.fr](#)

Prime à l'internat: pour les lycéens boursiers et scolarisés en internat. Plus d'infos sur [Service-Public.fr](#)

Prime d'équipement dans la voie professionnelle: destinée aux lycéens boursiers en cursus professionnel (brevet technique, CAP, bac pro...). Plus d'infos sur [Service-Public.fr](#)

Les aides aux études supérieures

Bourse sur critères sociaux (BCS): attribuée sous conditions (études, âge, diplômes, nationalité et ressources) aux étudiants et futurs étudiants en difficulté matérielle. [Accès au simulateur](#)

Aide au mérite: destinée aux étudiants boursiers les plus méritants, percevable jusqu'à plus de 3 fois par un même élève. Plus d'infos sur [Service-Public.fr](#)

Allocation spécifique annuelle: attribuée sous conditions par le Crous aux étudiants non boursiers en difficultés financières durables. Plus d'infos sur [Service-Public.fr](#)

Accès à un compte bancaire: pour les élèves majeurs, accès à un compte en banque gratuit avec carte de crédit classique sur une banque en ligne. Plus d'infos sur [www.pourunebanqueethique.com](#)

Aide spécifique ponctuelle: attribuée sous conditions par le Crous aux étudiants non boursiers en difficultés financières passagères. Plus d'infos sur [Service-Public.fr](#)

Aide à la mobilité Parcoursup: attribuée aux bacheliers boursiers qui font leur rentrée dans l'enseignement supérieur en dehors de leur académie de résidence. Plus d'infos sur [amp.etudiant.gouv.fr](#)

Aide à la mobilité internationale: attribuée aux étudiants boursiers qui suivent une formation supérieure à l'étranger, ou qui effectuent un stage international. Plus d'infos sur [Service-Public.fr](#)

Microcrédit: un microcrédit est accessible pour le financement des dépenses liées au financement des études (études supérieures payantes, frais de scolarité, matériel scolaire) sans justificatif d'utilisation et avec accord de principe immédiat. Plus d'informations sur [Veriflor](#)

Aide à la mobilité pour l'étudiant en Master: destinée aux étudiants boursiers qui poursuivent leurs études supérieures en Master dans une autre région académique. Plus d'infos sur [Service-Public.fr](#)

Logement étudiant du Crous: logements en résidence universitaire attribués sous conditions (études, âge, diplômes, nationalité et ressources). Plus d'infos sur [trouverunlogement.lescrous.fr](#)

Allocation de logement social (ALS): versée aux étudiants qui résident dans tous types de logements non conventionnés. Plus d'infos sur [Service-Public.fr](#)

Aide personnalisée au logement (APL): versée aux étudiants qui résident dans un logement conventionné, afin de réduire le montant du loyer. Plus d'infos sur [Service-Public.fr](#)

Retrouvez toutes les aides disponibles en France sur

[www.aide-finance.fr](#)

(Aides scolaires, immobilières, santé, permis de conduire)

PASS SPORT

revient pour la saison 2023-2024

**Bénéficiez d'une déduction
de 50 euros dans
un club sportif éligible !**

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur
www.sports.gouv.fr/pass-sport

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi, l'Etat a mis en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 6,7 millions d'enfants et jeunes adultes dans un club sportif, une association ou une salle de sport pour la saison 2023-2024.

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans un club sportif volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2023-2024. Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Qui est concerné ?

Cette de l'État est destinée aux bénéficiaires nés entre :

Le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 6 à 17 ans révolus

Le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) 6 à 19 ans révolus.

Le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) 16 à 30 ans

Les étudiants âgés au plus de 28 ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Les associations agréées JEP ou Sport et les structures du loisir sportif marchand (par exemple une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot 5 ou une patinoire, etc.).

Comment cela fonctionne ?

Fin août 2023, un email a été envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes et aux familles éligibles.

Cet email contenait un code unique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

Un portail « Pass'Sport » est en place en ligne, vous y trouverez toutes les informations utiles : carte des clubs, sports proposés etc... et la possibilité de récupérer votre code si vous l'avez perdu. Rendez-vous dans le club de votre choix pour vous inscrire et bénéficier de l'aide Pass'Sport immédiate sur présentation de votre code personnel. La famille du sport s'ouvre à vous, pour votre plaisir et votre bien-être.



Pour plus d'informations :

<https://www.pass.sports.gouv.fr>

Vacances scolaires

PÉRIODE	FIN DES COURS	REPRISE DES COURS
TOUSSAINT	21 octobre 2023	6 novembre 2023
NOËL	23 décembre 2023	8 janvier 2024
HIVER	17 février 2024	4 mars 2024
PRINTEMPS	13 avril 2024	29 avril 2024
ASCENSION	8 mai 2024	13 mai 2024
ÉTÉ	6 juillet 2024	2 septembre 2024



<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

DestiNAction:

soutenir le départ autonome des jeunes de Nouvelle-Aquitaine

ATTENTION : PLUS DE DEPARTS POUR LA FRANCE

Le dispositif DestiNAction s'adresse aux jeunes néo-aquitains de 18 à 25 ans qui souhaitent mettre en œuvre un premier projet de vacances en autonomie en Europe, tout en prenant conscience des enjeux du tourisme durable. Attention : prière de bien vouloir respecter un délai minimum de 3 semaines entre le dépôt du dossier et la date du départ. Les dossiers ne respectant pas ce délai ne sont plus acceptés.

Objectifs

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite soutenir le départ autonome et la mobilité des jeunes en leur apportant un soutien financier :

Une aide au départ de 250 € pour les départs en Europe (+ des assurances nominatives responsabilité civile et rapatriement, un guide de conversation pour les projets en Europe, de la documentation Santé-Citoyenneté, une rélettre des premiers gestes d'urgence...).

Un accompagnement obligatoire par des référents locaux au sein de structures Jeunesse conventionnées avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Calendrier

Les projets sont étudiés tout au long de l'année. Départs possibles tout au long de l'année civile

Bénéficiaires: jeunes de 16 à 25 ans

- Résidant en Nouvelle-Aquitaine depuis 6 mois minimum
- N'étant jamais partis sans un encadrement familial ou professionnel
- Ayant besoin d'un soutien méthodologique et/ou financier pour partir.
- N'utilisant pas l'avion comme mode de déplacement.
- Favorisant le tourisme durable.
- Sur des destinations en Europe (jeunes âgés de 18 à 25 ans).

L'objectif est de faire partir en priorité le public le plus éloigné des vacances (pour des raisons financières par exemple) ou ayant besoin d'un accompagnement technique et financier pour réaliser un premier départ autonome.

Attention : DestiNAction ne concerne pas les séjours familiaux (hébergement dans la famille, en présence d'un parent, etc.), ni les séjours encadrés par des professionnels ainsi que les séjours en formule "tout compris" (exemple : hébergement en hôtel club avec repas, transport et activités pris en charge par un voyageur). Les bénéficiaires doivent assurer seuls l'organisation et la gestion de leur mode de vie durant leur séjour.

Montant: 250 € pour les départs en Europe

Critères de sélection

- Premier départ en autonomie en Europe.
- Ne pas utiliser l'avion comme mode de déplacement.
- Séjour individuel ou en groupe favorisant le tourisme durable.
- Séjour minimum de 6 nuits consécutives en Europe.

Comment faire une demande ?

Se rapprocher d'une structure partenaire pour construire le projet de voyage en autonomie (voir liste au bas de la page)

- Déposer le projet en ligne sur le formulaire dédié via le bouton "Créer mon dossier" accessible au bas de la page <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/destinaction-soutenir-le-depart-autonome-des-jeunes-de-nouvelle-aquitaine>
- ainsi que votre dossier administratif (liste des pièces à fournir au bas de la page)
- Inscrivez-vous sur une audition en envoyant un mail à destinaction@nouvelle-aquitaine.fr (en cas de problème contactez Marlène VAISON au 06-58-53-20-48)
- Présentez votre projet devant un jury régional
- Partagez les bons plans, photos et vidéos de votre séjour en nous envoyant votre témoignage à l'adresse mail : destinaction@nouvelle-aquitaine.fr

Récapitulatif des pièces à fournir

En complément de l'inscription en ligne, un dossier est à constituer pour chaque jeune demandant l'aide DestiNAction. Le dossier sera ainsi considéré complet après transmission à la structure référente des pièces administratives ci-dessous :

- La Convention des départs jeune pour les départs Europe
- L'attestation responsabilité civile personnelle ou celle proposée par Vacances Ouvertes pour les jeunes majeurs non couverts par leurs parents (spécifique Europe)
- La carte européenne d'assurance maladie pour les départs en Europe
- La copie des pièces d'identité de chaque participant.
- La copie du permis de conduire du jeune conducteur, carte grise et de l'assurance de l'automobile si le déplacement autonome se réalise en voiture.
- L'autorisation de diffusion/droit à l'image dûment remplie par le jeune majeur.

L'ensemble des documents types (modèles de conventions, attestations...) sont téléchargeables sur la page dédiée au dispositif.

Ces justificatifs doivent être envoyés par mail à l'adresse destinaction@nouvelle-aquitaine.fr

IMPORTANT : ne pas oublier de préciser dans l'objet du mail :

- le numéro de projet (communiqué lors de l'inscription en ligne).
- le titre du projet.

Liste des partenaires

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2023-07/Liste%20des%20partenaires%20destinaction%202023.pdf>

Formulaire

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/destinaction-soutenir-le-depart-autonome-des-jeunes-de-nouvelle-aquitaine>

Histoire locale: NOTRE BUREAU DE POSTE

Il y a trente ans, les Nonardais, conseil municipal en tête, se mobilisaient pour défendre leur bureau de poste. Voici ce qu'on pouvait lire dans les pages du quotidien l'Echo du Centre:

PAYS DE BRIVE

BEAULIEU

Les élus de Nonards défendent la poste



Les habitants de la commune de Nonards sont inquiets quant au devenir de leur bureau de Poste et l'ont signifié en signant une pétition à 100 %.

Cette inquiétude est née de la décision de la direction départementale de supprimer la tournée de distribution du courrier rattachée à ce bureau et de la reporter sur Beaulieu.

Les clients de la poste de Nonards ont estimé qu'il s'agissait d'une première atteinte à son activité, d'autant plus que ce sera suivi de la non obligation pour les autres facteurs de rendre leurs comptes à ce bureau.

Une délégation conduite par le maire de Nonards, M.

Jean Laffaire, par son premier adjoint Michel Agache et deux délégués du conseil municipal, Jean-Marie Roume et J.C. Boissarie a rencontré le directeur de la Poste, M. Rozès, mercredi matin.

Celui-ci a déclaré aux élus de Nonards que la décision concernant la distribution ne serait pas revue mais que rien n'était figé en matière de comptes-rendus.

M. Rozès a assuré que la situation de la Poste pour 1994 resterait inchangée mais que des aménagements pouvaient être possibles pour 1995 après discussion avec les élus. Notamment des aménagement d'horaires.

Il a bien affirmé que la survie de la Poste de Nonards n'était pas compromise.

Aujourd'hui, le quotidien n'existe plus mais le bureau de poste, lui, subsiste. Les services proposés ont changé, l'amplitude horaire d'ouverture est moindre, mais Mickaël « le facteur guichetier » qui gère le bureau, apprécié pour sa gentillesse et sa disponibilité, est présent 6 jours sur 7.

Sachons apprécier l'engagement des anciens. Et, à nous de faire vivre notre bureau de poste.

Son existence ne vient pas tout à fait de nulle part.

J.D.C. Journée Défense Citoyenneté



Troisième étape du "parcours de citoyenneté" la JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans.

Vous recevrez votre convocation environ 1 an après la date de votre recensement (Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par téléprocédure via le portail internet service-public.fr service « RCO »).



Accueil des gens du voyage



Suite à un mariage qui s'est passé dans notre salle des fêtes, la communauté des gens du voyage s'est installée sans notre accord aux abords du stade de la grangette.

Aussitôt la mairie et la gendarmerie sont intervenues, de concert et sur place, afin de mettre les choses au point.

Au bout d'une semaine et après un séjour qui s'est déroulé dans une atmosphère respectueuse et courtoise, sans créer le moindre problème, ils sont repartis vers d'autres lieux de vie.



PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne
Rue Emile Monbrial
19120 BEAULIEU-SUR-DORDOGNE
05 55 84 01 69 petr@valleedordogne.org



La Vallée de la Dordogne Corrèzienne en jeu !

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne a sorti son jeu de société ! Edité à 1 000 exemplaires (en tirage unique), ce jeu local et convivial propose de partir à la (re)découverte de votre territoire !

Basé sur le principe des questions-réponses, le jeu aborde des thèmes tels que l'histoire, la géographie, le patrimoine, les traditions et anecdotes locales, et les personnages célèbres qui ont marqué la Vallée de la Dordogne Corrèzienne.

Ce sont près de 500 questions qui ont été élaborées avec des charades, des devinettes et des questions "juniors".

Vous avez dit un jeu local ? Dès la création du jeu, le PETR a souhaité associer les habitants, les communes mais aussi des entreprises et associations pour créer une dynamique autour de ce projet fédérateur et coopératif. Toutes et tous étaient invités à proposer des questions et des thèmes.

Les règles du jeu sont simples : chaque joueur place son pion sur sa commune de résidence ou de son choix. A l'aide du dé, les joueurs sillonnent le territoire en répondant à des questions sur différents thèmes. Si la réponse est bonne, on rejoue ! Pour être vainqueur, il faut récupérer au moins 3 cartes "Site" en répondant correctement à la question posée.

En plus des questions écrites, 120 questions photos et anciennes cartes postales viennent agrémenter la partie.

Ce jeu est au prix de 24 €.



La liste des points de vente partenaires est disponible sur le site internet du PETR : https://www.valleedordogne.org/autres-missions-petr-jeux-19-corrèze_fr.html

Qu'est-ce que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne ?

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vallée de la Dordogne Corrèzienne est une structure publique créée en 2017 pour faciliter la collaboration entre les Communautés de communes Midi Corrèzien et Xaintrie Val'Dordogne et ainsi mener des projets communs à l'échelle du territoire, soit 64 communes et près de 25 000 habitants. Il collabore aussi étroitement avec la Région Nouvelle Aquitaine pour le financement et la réalisation des projets locaux.

Les missions du PETR

Le tourisme : Le PETR s'est vu confier la compétence promotion du tourisme par les deux Communautés de communes. Il collecte à ce titre la taxe de séjour qu'il reverse à l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne. En 2023, le PETR construit un nouveau bureau touristique d'information à Collonges-la-Rouge. Ce lieu, ouvert à tous, fera la promotion de toute la destination Vallée de la Dordogne.

L'agriculture et l'alimentation : Le PETR porte un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Au travers d'une concertation avec tous les acteurs de l'alimentation locale (des producteurs aux consommateurs...), cette démarche permet d'aborder et de porter une réelle politique agricole et alimentaire en Vallée de la Dordogne Corrèzienne.

L'emploi et les compétences : Le PETR porte une démarche de gestion anticipative des ressources humaines. Elle répond à l'évolution des emplois, des métiers et des compétences, en considérant les évolutions démographiques, technologiques, réglementaires et économiques.

Le patrimoine : La démarche de valorisation du patrimoine a pour objectif de répondre aux attentes de préservation du cadre de vie et de renforcer la coordination entre les acteurs locaux. Une candidature au label "Pays d'Art et d'Histoire" est envisagée.

Les fonds européens : Pour animer la programmation 2023-2027, une enveloppe de 1 700 000 € a été attribuée au territoire pour soutenir les projets de collectivités, d'associations ou encore d'entreprises. Le Comité unique de concertation, composé d'élus et de membres de la société civile, sélectionne les projets en fonction de la stratégie du territoire et des critères de sélection définis au lancement de cette programmation.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet nouvellement créé dont dispose désormais le PETR :

<https://www.valleedordogne.org/>



SALLE POLYVALENTE

En semaine, la salle est occupée par

le lundi matin avec la gym équilibre,
Le lundi soir, la chorale « Les Petites Étoiles »
le mardi après-midi par Lou Truffadour,
le mercredi après-midi par Flocalène
(Mme Béronie)
le jeudi soir par la Zumba.

TARIF	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS	
	Résident À NONARDS	Extérieurs À la commune	NONARDAISES	Extérieures à la commune
<u>INSCRIPTION</u>	Fiche d'inscription	Fiche d'inscription + 100€ d'arrhes	Fiche d'inscription	Fiche d'inscription +100€ (arrhes)
<u>REMISE DES CLEFS</u> (Après présentation d'un certificat d'assurance, premier état des lieux et signature de la convention)	120€ 2 utilisations/an	320€ 2 utilisations/an	<u>GRATUIT</u> Pendant 3 manifestations, 100€ par manifestation supplémentaire	Location et tarif au cas par cas
État des lieux sortant et restitution des clefs	<u>CHÈQUE DE CAUTION DE 300€</u> Restitué après la manifestation, après vérification de la propreté et de l'absence de dégradations.			

REPAS DES AÎNÉS

Le 8 janvier dernier, nous avons enfin pu renouer avec la tradition et nous retrouver autour d'un excellent repas servi par les Garennes Du Gour qui nous ont régales d'un potage de saison suivi d'une terrine du pêcheur sur son lit de macédoine, puis d'un suprême de pintade rôtie à la fleur de thym, duo de fromages, avant de finir tout en douceur avec un pain perdu, caramel beurre salé, et crème fouettée.

Ceux qui n'ont pas pu profiter du repas ont reçu un coffret gourmand confectionné par l'épicerie Bom Dia.

Nos aînés de la maison de retraite ont reçu une boîte de chocolats.

Le prochain repas est prévu le:

04 FÉVRIER 2024



Le menu du prochain repas est tout aussi alléchant.

MENU DU PROCHAIN REPAS

APÉRITIF

Bora-Bora
(Rhum, ananas, citron, grenadine.

REPAS

Crème de carottes au cumin
Compression de pommes de terres, gésiers d'oie confits, sauce gribiche, cordon de purée patate douceaux noisettes, betteraves à l'orange, brocoli.

PAUSE: sorbet pêche de vignes/muscato ou pommes/manzana

Filet de bar en écailles de courgettes, couteaux persillade, sauce champenoise.

Croquant Saint Marcellin

Pavlova à la mangue, coulis caramel au beurre salé.

Café et amandine.



Le 24 Juin

Nous avons marié

Frank Barrière
notre conseiller *et Pélia Alrivie*

ÉTAT CIVIL

Mariages



M. Dimitri **SIRIEX** et Mme Magalie **PANTENE** (Moulin d'Arnac) à St Geniez ô Merle

M. Guillaume **BUCHER** et Mme Audrey **BELPEUCH** (La Mazeyrie) à Branceilles

M. Gilbert **GOUTELLE** et Mme Fabienne **LAFON** (Laroche) **NONARDS**, le 21 octobre 2023

P.A.C.S



Mme Marie **LE MAITOUR** et M. Alexis **BRUCHES** Le 26 juin 2023

Naissances



Adèle de Yannick **SOURIE** et Alexandra **BOUT** (La Bouyssière)
née le 02/12/2022 à Tulle

Ebène d'Alexandre **CRUVELLIE** et Camille **MILLET** (La Dancie) né le 31/01/2023 à Tulle

Esteban de Thierry **LAVERGNE** et Charlotte **MARTY** (Arche) né le 6/04/2023 à Brive-la-Gaillarde

Moriah de Williams et Saray **TUI** (Laroche) née le 19/11/2023.

Décès



J. Claude **COUSTOU** (L'emprunt) décédé le 31/12/2022 à Beaulieu-sur-Dordogne

Auguste Jean Marie **BOUZOU** (Rabiat) décédé le 04/03/2023 à Beaulieu-sur-Dordogne

André **VIGNE** (la Garnie) décédé le 27/05/2023 à Argentat

Grégory **GENDRE**, fils de Michel Gendre, dédédé le 20/10/2023 à Biars

Procédure d'accélération du renouvellement des voitures anciennes les plus polluantes.



ROULONS PLUS PROPRE
Le plan climat en action

Les voitures électriques peuvent bénéficier de l'aide gouvernementale du bonus écologique et de la prime à la conversion. Ensemble, ces deux aides peuvent être cumulées jusqu'à 12 000 € dans le cas d'un véhicule neuf à usage particulier. Une seule demande doit être soumise pour les deux subventions et les paiements sont effectués en même temps.

Prime à la conversion

Site officiel : <http://primealaconversion.gouv.fr/>

Ce dispositif permet d'acquérir une voiture neuve peu polluante en échange d'une mise en casse de la voiture ancienne moins respectueuse de l'environnement. Pour récompenser ce geste, la prime à la conversion peut attribuer une compensation jusqu'à 5 000 €

Le samedi 11 novembre, c'est avec beaucoup de plaisir mais aussi d'application, que, Dimitri nouvel habitant de La Bastière a déposé une gerbe aux monuments aux morts.



Le devoir de mémoire ne s'estompera pas de sitôt!

Critères de reprise des véhicules :

- Véhicule de moins de 3,5 tonnes
- Vous devez être propriétaire du véhicule depuis plus d'un an
- Plaque d'immatriculation française
- Véhicule non-gagé
- Véhicule non endommagé ou bénéficiant d'un contrat d'assurance valide depuis plus d'un an.

Bonus écologique

Cette subvention n'inclut pas d'obligation de destruction en casse de votre ancien véhicule, elle ne concerne que l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable qui émet moins de 50 g de CO2 par km. Le montant maximal de cette aide est de 7 000 € pour une voiture. Les garagistes spécialisés dans les voitures électriques peuvent vous guider et vous accompagner dans la démarche d'achat et de d'émission de de la demande d'aide. La liste de ces derniers est consultable sur ce site.

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/ac-cueil/>

Contrôle technique 2023

Les centres habilités au contrôle technique vont progressivement étendre leurs contrôles aux systèmes de communication des voitures, afin de de s'assurer de leur bon fonctionnement, notamment l'alerte aux secours et la géolocalisation en cas d'accident ainsi que le niveau de pollution du véhicule. Cette nouveauté s'ajoute aux inspections usuelles, comme les amortisseurs avant et arrière, le moteur, les freins et la batterie.

Renouvellement des pièces d'identité



Depuis le 2 octobre 2023 la Mairie de Beynat est autorisée à enregistrer les demandes de pièces d'identité.

Les rendez-vous se prennent uniquement par téléphone au

05.55.85.50.25.



LUTTER CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE



L'ensemble de la population peut participer à la surveillance du moustique tigre afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne essentielle permettant de compléter les actions mises en place.

Rendez-vous sur le site https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Un questionnaire vous permettra notamment de vérifier rapidement s'il s'agit bien d'un moustique tigre.



Rangez

à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz

au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Éléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyez

pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

Entretenez

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU
aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !

Photos
(mauvais)
souvenirs



Vie associative

Tous connectés! Tous informés!



RAPPEL:

Responsables d'associations, l'outil IntraMuros peut s'avérer très efficace pour la dynamique de la vie communale en offrant à tous les acteurs de la vie locale un moyen unique, rapide, accessible à tous

et à tout moment d'informer les habitants de la commune mais aussi des communes environnantes.

N'hésitez pas à faire publier vos articles, faire connaître vos événements ou créer vos alertes.

C'est gratuit!

Pour cela, contactez Marie FAVAREL (mariefafarel@orange.fr) ou Bérangère MAZEYRIE (masbous@orange.fr)

Lou Truffadour

Nous vous présentons, ci-dessous, les activités de notre Association durant l'année écoulée.

26 novembre 2022: Assemblée Générale, après la réunion, 90 personnes se sont retrouvées autour d'un repas dansant.

15 Janvier 2023: LOTO à la Salle Polyvalente de Nonards

4 Février 2023: REPAS CHOUCROUTE organisé à la Salle Polyvalente de Nonards où 90 personnes se sont retrouvées. Journée conviviale et très bonne ambiance.

A l'issue de ce repas, le Petit Théâtre de Sousceyrac est venu régaler les amateurs de saynètes avec ses personnages hauts en couleur, leurs langues bien pendues et leurs pataquès...

15 mars 2023: 29 personnes prenaient la direction de Figeac pour assister au spectacle « LES PAYS DU CŒUR POUR L'UKRAINE »,



les participants sont revenus ravis de cette sortie

Du 27 Mars au 31 Mars 2023: 28 personnes ont découvert La Côte d'Opale: tous les participants étaient enchantés de leur séjour.

Le 20 Septembre 2023: 29 personnes prenaient la Direction de BORT LES ORGUES:

- visite Guidée de La Tannerie relatant le travail du Tanneur, de la peau brute au produit fini.
- visite de l'intérieur du Barrage, 1^{er} grand Barrage situé sur la Dordogne, 4^{ème} plus grande retenue de France,
- ballade commentée en Vedette Panoramique (remonter la Vallée de la Dordogne – Rivière Espérance.
- À midi, nous avons déjeuné à BEAULIEU (15) à L'Auberge Le Beaulieu, journée très conviviale, avec de très bons souvenirs pour l'ensemble des participants.

9 au 13 Octobre 2023: 21 Personnes ont participé à un séjour à Salou (Espagne) voyage merveilleux, les participants sont revenus enchantés de leur séjour.

27 au 29 octobre 2023: Séjour à Lourdes 45 personnes ont participé au Pèlerinage des Gardians de Camargue,



PROJETS 2023 – 2024

- 25 novembre 2023, Assemblée Générale
- 14 Janvier 2024 à 14 H, Loto à la Salle Polyvalente à Nonards
- Février 2024 : Repas Choucroute
- Mars 2024 : « Spectacle » à Figeac.
- Juillet 2024 : séjour au Puy du Fou
- Séjour à Lourdes : Septembre 2024

Tous les mardis après-midi, un certain nombre d'adhérents se retrouvent pour jouer à la belote, au tarot, au rami, au scrabble ou autre..., toutes les personnes intéressées par ces jeux peuvent nous rejoindre, elles seront les bienvenues.

Si vous êtes intéressé(e)s par une ou plusieurs activités, n'hésitez pas à nous contacter, le meilleur accueil vous sera réservé.

Tél : 05 55 91 20 27 ou 07 88 90 70 84



E.S.N.A. Entente Sportive Nonards Atiliac



Les nouveaux entraîneurs: Jérôme, Eric et François, entre David et Thierry, les co-présidents.



2023 : l'équipe fanion retrouve le niveau départemental

Après une saison plus que compliquée, l'équipe première, qui évoluait au niveau régional depuis 2008, est rétrogradée en « départementale 1 ». L'une des raisons est certainement la fin de cycle chez les licenciés nés dans les années 1985 ... 1995.

L'équipe 3 évoluera, elle-aussi, dans la division en-dessous : « Départementale 4 »

Place maintenant aux jeunes qui vont leur succéder. Pour cela, le club compte sur l'équipe qui a fait une belle saison en U18 « Régionale »

De nouveaux entraîneurs chez les seniors

Jérôme MOULENE, qui vient de SAINT MICHEL LOU-BEJOU et Eric BRU de PUYBRUN ont pris en main les équipes « seniors »

François KATSHIOKO, venant de Chauffour, coordonne les équipes de jeunes et assure le lien avec les « seniors ».

Loïc LAQUIEZE, malheureusement en délicatesse avec son genou, coachera l'équipe B.



Les manifestations extra-sportives reprennent vie (loto 2023 à la salle polyvalente)

Les équipes de jeunes poursuivent leur route au niveau départemental

U6-U7: un effectif très enrichi : actuellement plus de 20 pratiquants (3 équipes foot à 4)

U8-U9: 12 joueurs licenciés (1 ou 2 équipes foot à 5)

U10-U11: 14 licenciés (1 équipe foot à 8)

U12-U13: 22 licenciés (en entente avec Lanteuil-Beynat pour 3 équipes foot à 8)

U14-U15 : 16 licenciés (en entente avec Lanteuil-Beynat et Cornil-Ste Fortunade pour 2 équipes à 11)

U16-U17: 9 licenciés (en entente avec Lanteuil-Beynat et Cornil-Ste Fortunade pour 2 équipes à 11)

Les référents « jeunes et seniors »

« Foot animation » : responsable David LAFON (06 49 34 18 72)

- U6-U7 (nés en 2017 et 2016) : référent Grégory QUINTANE (06 77 04 21 81) avec Cyprien JOUVENEL et Clovis DESSED.

- U8-U9 (nés en 2015 et 2014) : référent Hervé BESSON (06 89 73 81 45) avec François KATSHIOKO.

- U10-U11 (nés en 2013 et 2012) : référent Guillaume FORSSE avec Fred MONS.

« Préformation » : responsable Christian THEIL (06 17 63 20 29)

- U12-U13 (nés en 2011 et 2010) : référent Jean-François VAREILLE (06 77 49 51 68) avec Eliot DESSED et Adrien MERZEAU.

- U14-U15 (nés en 2009 et 2008) : référent Enzo SABATIE (07 63 44 20 81) avec Robbie TRIDON.

- U16-U17-U18 (nés en 2007, 2006 et 2005) : référent Thierry CARRIERE (06 26 96 40 42)

Lien entre les jeunes et les seniors
François KATSHIOKO (06 18 68 63 63)

« Seniors »

- Équipe « Départementale 1 » : Jérôme MOULENE (06 84 21 58 61) et Eric BRU (06 85 95 94 52)

- Équipe « Départementale 2 » : Loïc LAQUIEZE (06 77 93 42 11)

- Équipe « Départementale 4 » : Thierry CARRIERE (06 26 96 40 42)

Les petites étoiles

Voici la troisième année que notre chorale accueille les enfants de 5 à 11 ans, sous la direction de la cheffe de chœur, Sandrine Antunes.

Et quelle évolution !

Aujourd'hui, 23 petits choristes expérimentés répètent tous les lundis, à la salle des fêtes de Nonards, de 17h à 18h (sauf pendant les vacances scolaires).

Beaucoup d'énergie, de bonne humeur mais aussi de travail pour aborder le chant à travers des exercices ludiques de relaxation, de rythme et l'apprentissage du chant choral autour de titres modernes, issus de la variété française.



Depuis trois ans, nous avons pu voir cette chorale grandir et proposer des spectacles de qualité, mêlant plusieurs voix, de la mise en scène, des chorégraphies et une belle scénographie.

La représentation du 2 juin dernier a remporté un franc succès mérité !

La chorale fait sa place et commence à être sollicitée pour des représentations extérieures. Elle participera, notamment, à la nouvelle comédie musicale de Jean-Luc Mage, au théâtre de l'Usine à Saint-Céré. Un concert de fin d'année est également prévu, en juin 2024 et d'autres projets pourraient remplir le calendrier jusqu'en 2025!

**Les inscriptions sont toujours ouvertes.
Un cours d'essai est offert.**

**Renseignements :
Mme Sandrine Antunes
06 86 85 03 59 - drine80@orange.fr**

La Présidente, Laëtitia MARBOT

Nonards Activité Détente



Les cours de gymnastique douce ont repris depuis le 25 septembre 2023 pour les plus de 60 ans et ont lieu à la salle polyvalente de Nonards le lundi de 10h30 à 11h30.

Pour tout renseignement rendez vous sur place aux heures de cours.

Païs Nonardais

L'association LOU PAÏS NONARDAIS, équivalent du comité des fêtes est toujours en stand by.

Malgré diverses tentatives de relancer l'association au printemps dernier, aucune bonne volonté ne s'est faite connaître à ce jour.

Un potentiel existerait cependant pour faire vivre LOU PAÏS. Il ne manque que quelques initiatives, des bras et de la bonne humeur....

Intéressé(e)? Manifestez-vous?



Les amis de la Chapelle Saint Roch: Fête de la Saint Roch Édition 2023

La nouvelle formule lancée en 2022 ayant été appréciée, la Saint Roch 2023 a eu comme préambule 2 concerts comme l'an passé

L'un s'est déroulé à la chapelle et accueillait le groupe Olivia & William sur un registre jazz, pop, folk et blues.

Le second était une soirée DJ set en plein air animée par Zuno.



Fête du pain le 15 août au four du pradel avec notre boulanger favoris Gérard Decq !

Puis fête de Saint Roch le 16, avec l'Abbé Simon Raj Savarimuthu pour la procession et la célébration dans la chapelle Saint Roch.

La fête a continué autour d'une Sangria offerte par l'association devant la maison de rencontre.

Enfin, la météo cette année nous a permis de faire le traditionnel repas de Saint Roch en plein air !

Au menu cette année: Soupe à l'oignon (la relève!) 😊
Paëlla, fromages (dont chèvre de la ferme du Puy de l'Aiguille), et enfin tartes aux prunes sans oublier le Coteaux de Glanes ...

Rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition toujours en musique !

Pascal Rougier



FACEBOOK:
La Garnie- Saint Roch

SOCIÉTÉ de CHASSE

Suite à la réunion du 26/05/2023, le bureau a été ainsi renouvelé :

Président : AUDRERIE Pierre
Co - Président : ANDRIEU Roland
Secrétaire : BOUSTIE Didier
Secrétaire Adjoint : LAFFAIRE Patrick
Trésorier : MÅLMARTEL Pierre
Trésorier Adjoint : MARTIN Michel

La société communale compte une vingtaine d'adhérents, l'adhésion annuelle reste fixée à 40€.

Le plan de chasse 2023/24 comporte 14 chevreuils, trois lâchers de gibier soit 36 faisans sont réalisés.

La régulation de la population de sangliers reste difficile (société non pourvue d'équipe dédiée à cette chasse).

MHE

Trois foyers de Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) ont été détectés le 18/09/2023 dans des élevages bovins des Pyrénées. La MHE est une maladie virale saisonnière transmise aux ruminants par des moucheron piqueurs.

Présente depuis 2006 au Maghreb, elle a été détectée pour la première fois au sud de la péninsule ibérique en novembre 2022 puis elle s'est rapidement répandue vers le nord de l'Espagne.

Pour l'instant, cette maladie ne fait pas l'objet d'une surveillance renforcée par le biais du réseau SAGIR, réseau national de surveillance sanitaire de la faune sauvage.

Toutefois, afin de rassurer ses partenaires agricoles, les chasseurs resteront vigilants et signaleront toute mortalité anormale de cervidés observée sur son territoire.



Le 26 Septembre 1985,

Coluche lance une petite idée: resto qui aurait comme ambition, au départ, de distribuer 2 à 3000 couverts par jour:

Les Restos du Cœur sont nés.

38 ans plus tard, ils distribuent 130 millions de repas par hiver et sont dorénavant ouverts l'été.

Une équipe de bénévoles des restos vous accueille le vendredi à partir de 14 heures à Beaulieu, avenue Lobbé (ancien GAMM VERT)

Vous pouvez dès à présent vous y inscrire.
Pour tout renseignement contactez Jean-Jacques Cauvin au 06 52 38 50 40.

Et si vous avez du temps, pourquoi ne pas nous rejoindre en tant que bénévole?

Conseil du 11 octobre 2023 délib n°30
Subvention exceptionnelle de 100 Euros en bon d'achat pour les restos du cœur.

S.O.S violences conjugales

Un appel peut tout changer...

SOS Violences Conjugales. Une association de proximité dans le département de la Corrèze (19), cumulant 29 ans d'expérience auprès des femmes et enfants victimes de violences.

L'association accueille toutes les femmes victimes, majeures, que ce soit pour une question, un conseil, un seul contact (par téléphone, mail, accueil physique) ou pour des rendez-vous réguliers, êtes la bienvenue ! SOS Violences conjugales s'adresse aux femmes souhaitant rompre la solitude, être écoutées, aidées et reconnues, qu'elles soient victimes de violences conjugales, familiales, sexuelles, ou encore de la prostitution.....

En France, tous les trois jours une femme meurt sous les coups de son mari ou de son compagnon.

Que vous soyez victime ou témoin de violences conjugales appelez le

3919
Violence femme info

vous serez conseillée et informée sur les démarches à suivre.

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**

Infos pratiques
SOS Violences Conjugales

Siège social :
11, rue Normandie Niémen
19100 Brive

Nous rejoindre à Brive
au 05 55 88 20 02 ou
au 05 55 25 61 52
du lundi au jeudi de
9h à 12h et de 14h à 18h,
le vendredi de 9h à 12h

Nous rejoindre à Tulle
au 05 55 21 92 47
le lundi, jeudi, vendredi
de 10h à 16h

Pour une écoute la nuit,
un de nos partenaires
CHRS
au 05 55 88 03 51

Nous contacter par mail
inform-elles@orange.fr